

N° FD : 2019\_EESSI

# Mentions d'information

## EESSI

### Finalités

EESSI est un système européen qui assure la coordination entre les systèmes nationaux de protection sociale pour les ressortissants qui se déplacent hors de leurs frontières nationales. Il permet aux différentes institutions des Etats membres de l'UE, d'échanger les informations nécessaires à l'identification, l'appréciation, la gestion et le contrôle des droits, à l'établissement des obligations et à la détermination des prestations des personnes auxquelles s'appliquent les règlements européens. Avant, la mise en œuvre d'EESSI, les échanges de données reposaient sur l'utilisation de formulaires papiers.

La finalité principale d'EESSI est de faciliter la mobilité des résidents européens et d'alléger les formalités administratives par la mise en œuvre d'un système d'échange électronique entre les organismes de protection sociale des 32 Etats membres de l'Espace Economique Européen (EEE) et de la Suisse.

### Licéité du traitement

EESSI est un projet réglementaire, une obligation introduite à l'article 4 du règlement (CE) n°987/2009 « format et mode des échanges de données ». Les données sont échangées conformément aux règlements européens de coordination de la protection sociale : Règlement (CE) n°883/2004 et Règlement d'application (CE) 987/2009.

### Destinataires des données

Les destinataires de données sont les Organismes de Protection Sociale (OPS) présents dans les différents Etats Membres (EM) de l'Espace Economique Européen (EEE) et de la Suisse.

La Cnav est opérateur de la Plateforme d'Accès France et d'une application nationale appelée RINA connectée au point d'accès France à destination des organismes de la protection sociale.

Le Cleiss est organisme de liaison. Il coordonne le projet EESSI et porte la fonction d'organisme par défaut en cas de difficulté d'adressage.

La Cnav et le Cleiss ne conservent pas les données qui transitent par leur système d'information.

### Durées de conservation

Les durées de conservation qui s'appliquent sont celles des processus métier concernés par les échanges de données.

### Informations des personnes sur leurs droits

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Le droit d'opposition n'est pas applicable, car il s'agit d'une obligation légale.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du Directeur et/ou Délégué à la protection des données de l'organisme de sécurité social de votre régime de rattachement concerné et compétent selon les types de données auxquelles vous souhaitez avoir accès, en lui adressant un courrier signé et accompagné de la copie d'un justificatif d'identité.

Si vous estimez, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.